

Compte-rendu du Conseil Municipal du JEUDI 22 MAI 2014

Présents : Emmanuel HUGUET, Patricia PALLUEL-BLANC, Marina COMBAZ, Jean-Noël BERTHOD, Thérèse VALENTE, Bruno POLLET, Marie-France DEVILLE-CAVELLIN, François TERRIER, Isabelle CLEMENT, Yoann JAUNY, Hadrien PICQ, Cédric MEILLEUR, Bob DEVILLE-CAVELLIN.

Absents : Paul MARTIN (pouvoir à Jean-Noël BERTHOD), Christelle LEVIEL (pouvoir à Patricia PALLUEL-BLANC)

Secrétaire de Séance : Cédric MEILLEUR

Point 1 – Modification des statuts du SIVOM

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération du conseil syndical 131014-02 du 14 octobre 2013,

Vu la délibération de la mairie de Villard sur Doron en date du 24 octobre 2013 approuvant les statuts du SIVOM,

Vu l'arrêté Préfectoral du 9 janvier 2014,

Vu le projet de rédaction proposé, ci-annexé.

Concernant l'article 13 – représentativité

Il convient de porter la représentation de chaque commune à

QUATRE délégués titulaires et DEUX délégués suppléants

Conformément aux dispositions des articles L5211-20 et L5212-7-1 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal doit se prononcer sur les modifications des statuts.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur cette modification des statuts.

Point 2 – Convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé le 1^{er} janvier 2011 une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie.

Il précise que cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire de 150€ par an, d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses complètes par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels.

La convention étant arrivée à son terme 31 décembre 2013, il convient de procéder à son renouvellement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le projet de convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le centre de gestion de la Fonction Publique territoriale,

Vu les crédits nécessaires inscrits au BP 2014,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de convention susvisé,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec effet au 1^{er} juin 2014, pour une durée de 1 an renouvelable deux fois par tacite reconduction,

Point 3 – Décision modificative n°1- Budget Général

A l'unanimité le Conseil Municipal est favorable à la régularisation de cette imputation par décision modificative comme ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 6811 : Dotations aux amortissements immobilisations corporelles et incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777 : quote-part des subventions d'inv. Virées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	950.38 €
TOTAL 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	950,38 €
D-023 Virement à la section d'investissement	0,00 €	950,38 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section Investissement	0,00 €	950,38 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	950,38 €	0,00 €	950,38 €
INVESTISSEMENT				
D-1391 : Subventions d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2808 : autre immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2228.53€
R-2813 : constructions	0,00 €	0,00 €	2707.31 €	0,00 €
R-28156 – matériel spécifique d'exploitation	0,00 €	0,00 €	3.26€	0,00 €
R 28158 : autres	0,00 €	0,00 €	468.34 €	0,00 €
TOTAL 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	3178.91 €	2228.53 €
R-021 Virement de la section exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	950.38 €
TOTAL R 021 : Virement de la section exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	950,38 €
TOTAL INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	3 178,91 €	3 178,91 €
TOTAL GENERAL	0,00 €		0,00 €	

Point 4 – Demande de subventions-réalisation et aménagement d'un parking aux Drabons

La commune envisage de réaliser un parking dans le secteur des Drabons afin de faciliter le stationnement des riverains ne pouvant accéder qu'à pied à leur résidence.

Le coût des travaux est estimé à : 21 000 €

A ce titre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter une aide auprès du Conseil Général au titre du FDEC :
- À demander l'autorisation de lancer la consultation et signer le marché par anticipation

Point 5 – Demande de subventions-réalisation d'un parking à l'entrée du village et aménagement des liaisons avec le chef-lieu

La commune envisage de réaliser un parking à l'entrée du village répondant ainsi à un besoin de places de stationnement important dans ce secteur et d'aménager les liaisons piétonnes vers le chef-lieu.

Le coût estimatif des travaux est estimé de cette opération est évaluée à : 86 000 €

A ce titre, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter une aide auprès du Conseil Général au titre du FDEC :
- À demander l'autorisation de lancer la consultation et signer le marché par anticipation

Point 6 – Aide aux frais de ravitaillement - Ultra Tour du Beaufortain

Chaque année la commune de Villard-sur-Doron est partenaire de l'Ultra-tour du Beaufortain en participant aux frais de ravitaillement du poste situé aux Saisies.

Afin de poursuivre ce soutien pour la 6^{ème} édition qui se déroulera les 19-20 juillet 2014, Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte que la commune verse une aide de 200€ (somme correspondante à l'évaluation des frais des années précédentes) à l'association UTB.

Questions diverses

- Le conseil municipal accepte le renouvellement de la convention d'occupation précaire du restaurant d'altitude « les Halles de Bisanne ». Avant l'ouverture de l'hiver prochain, des travaux de mise aux normes en matière de sécurité vont avoir lieu.
- Représentants au GIDA : Titulaires = Yoann JAUNY / Suppléant = François TERRIER
- Référente sentier auprès de la Communauté de Communes du Beaufortain : Isabelle CLEMENT.
- Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la reprise des réseaux du lotissement des Perrières (voirie, éclairage public, eaux pluviales) par la commune. En revanche, la mairie reprendra la gestion du réseau d'eau potable.
- Le Conseil Municipal se prononce favorablement au maintien de la gendarmerie de Beaufort qui constitue un service de sécurité de proximité.

Prochain conseil municipal : jeudi 26 juin 2014 à 20h

Le Maire,
Emmanuel HUGUET

